



FEUILLE DE PRESCRIPTION D'EXAMEN DE BIOLOGIE MOLECULAIRE

févr-15

COORDONNEES DE L'ORGANISME DEMANDEUR (uniquement établissements extérieurs au CHR)

Demandeur _____
 Adresse _____
 CP _____ Ville _____
 Téléphone _____ Télécopie _____
 E mail _____

PATIENT

SERVICE CLINIQUE

Nom _____
 Nom d'épouse _____
 Prénom _____
 Né(e) le _____
 Sexe F M

ETIQUETTE
PATIENT

Nom du prescripteur _____
 Téléphone _____
 Service/Unité/UF/CAC _____
 Votre référence _____

TAMPON DU
MEDECIN

Cas index Apparenté
 1er prélèvement 2ème prélèvement

N° Dossier Familial Antérieur Laboratoire CHRU Lille :

ANALYSE(S) DEMANDEE(S)

Reprendre le libellé indiqué sur le [catalogue des analyses](#)

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES

.....

.....

.....

.....

.....

PRELEVEMENT DES ECHANTILLONS

Date _____ et heure _____ de prélèvement _____

Nom du préleveur :

EDTA Nbre :

Héparine Nbre :

Frottis jugal Nbre :

Autres matrices Nbre :

Préciser la nature (LCR, pleural, ...)

ETIQUETTE

Autres tissus Nbre :

Préciser la nature (Tissus sain, tumeur)

ETIQUETTE

- Les échantillons biologiques seront accompagnés :
- de la fiche d'aide à l'orientation des prélèvements
 - de la présente prescription précisant le contexte de la demande
 - du bon de commande de l'Etablissement Public de Santé demandeur (le cas échéant)
 - des formulaires, dûment remplis et signés, de recueil du consentement et de lettre d'information aux patients

Au regard des textes en vigueur, notamment les articles R 1131-4 et R 1131-5 du code de la santé publique introduits par le décret n°2008-321 du 4 avril 2008 et les articles R 1131-20-1 et suivants introduits par le décret n° 2013-527 du 20 juin 2013 relatif aux conditions de mise en œuvre de l'information de la parentèle (des modèles de ces formulaires sont disponibles sur le site web du laboratoire, de même que la liste complète des gènes analysés dans le cadre des panels de gènes analysés).